

Charles SCHMID  
Constituant  
Sentier des Morettes 5c  
1197 PRANGINS  
Fax 022 361 47 95  
Tél. : 022 361 26 86  
E-Mail : schmi.1.chuck@bluewin.ch

Prangins, le 29 juillet 2000

Monsieur  
Pierre HERMANJAT  
Président commission 3  
Route de Divonne 2a  
1291 COMMUGNY

Monsieur le Président,  
chers collègues,

### **Concerne : 3.7 - Protection de la santé art 2. – Proposition de modification**

Ce n'est qu'en analysant de manière plus approfondie le point 2 de la publication de votre rapport du 30 juin 2000, que je me suis posé quelques questions et, afin de ne pas perdre de temps, j'aimerais vous proposer une petite modification à laquelle je tiens particulièrement et que je soutiendrai ultérieurement, s'il le faut, en présentant un amendement.

*2 Toute personne a droit aux soins médicaux essentiels, à ne pas souffrir inutilement et à mourir dignement.*

A mon avis, en amalgamant les 3 thèmes : soins, souffrance et mort dans une seule et unique phrase, mon interprétation de l'article en question pourrait être que :

*- Tout un chacun a droit aux soins essentiels pour ne pas souffrir inutilement. puis de pouvoir mourir dans la dignité.*

Cette interprétation me paraît néanmoins permettre un acharnement thérapeutique inutile, sans tracer une limite à ladite mort dans la dignité. Ainsi l'on pourrait très bien bourrer un malade de stupéfiants le plus longtemps possible, afin qu'il ne souffre pas. A mon avis, un tel malade ne se retrouverait pas dans un état de dignité face à sa famille et ses amis, même au moment de son décès.

Ainsi, ne vous serait-il pas possible d'étudier une alternative qui dirait :

*2- Toute personne a droit aux soins médicaux essentiels pour ne pas souffrir inutilement.  
- A cet égard, elle a aussi le droit de mourir dans la dignité.*

Je serais heureux de connaître l'avis de votre commission à ce sujet et vous laisse le soin de vérifier si l'un(e) ou plusieurs des membres de votre commission serai(en)t d'accord de reprendre un tel amendement à son (leur) compte ?

Je me permets aussi d'adresser copie de la présente par e-mail à quelques médecins, juristes, au secrétariat, président(e)s de groupes auxquels j'appartiens etc..., ceci pour solliciter des avis éventuels.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Charles Schmid

Copie au Secrétariat de la Constituante